



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'État le 20 DEC 2023
et publié le 20 DEC 2023 est exécutoire.

Séance du mercredi 13 décembre 2023

Délibération n° 04_2023_128

Bâtiment rue Henri Barbusse

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi treize décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Excusé
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Didier DEVASSINE jusqu'au point n° 14 Pouvoir à Florence COMBES Pouvoir à Francis BLONDIEAU Pouvoir à Philippe MARME Pouvoir à Noura ANGLADE
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 32
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal COLLIN

Date de la convocation : 6 décembre 2023
Date de l'affichage : 6 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20231213-042023128-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 13 décembre 2023

Délibération n° 04_2023_128

Bâtiment rue Henri Barbusse

Vu l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;
vu la proposition du Président de voter à bulletin secret ce point ;
considérant que cette proposition a été validée par un tiers des membres présents ;
un vote à bulletin secret est retenu.

Monsieur Didier DEVASSINE, 7^{ème} Vice-Président, présente ce dossier.

Considérant une opportunité d'achat situé en zone ORT, au 53 rue Henri Barbusse, à Saint-Amand-Montrond se présente. La question est posée de saisir ou non cette opportunité d'achat du bâtiment, afin d'y installer l'Office de tourisme intercommunal et des bureaux de Cœur de France.

Considérant deux hypothèses (bâtiment neuf ou rénovation, *joint à la synthèse*) sont présentées au Conseil communautaire.

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur l'acquisition de ce bâtiment.

Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

Nombre de votants	: 36
Pour l'acquisition du bâtiment	: 23
Contre l'acquisition du bâtiment	: 13

A l'issue des votes, le Conseil communautaire décide, à la majorité des voix, 23 pour et 13 contre :

- **l'acquisition du bâtiment situé au 53, rue Henri Barbusse à Saint-Amand-Montrond ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

Le Président



Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance



Pascal COLLIN